

Image not found or type unknown



Couple homosexuelles, les droits vis à vis du donneur

Par **pouxi18**, le **11/06/2008** à **11:06**

Bonjour, nous sommes un couple de femmes et nous voulons avoir un enfant. Nous avons trouvé un donneur. Lui ne veut pas être reconnu mais nous souhaitons trouver un moyen en signant des papiers par exemple pour être sûr que plus tard il ne revienne pas réclamer l'enfant. Et lui souhaite aussi qu'on ne lui réclame jamais rien surtout au niveau financier. Que pouvons nous faire pour ça ? Y-a t'il des démarches ? A qui faut-il s'adresser. Merci beaucoup